

ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Recensement des pratiques intercommunales de la politique de la ville

Enquête de l'AdCF

Février 2013



Note et enquête réalisées par Camille Lanoir,
Master « Urbanisme, habitat et coopération internationale » de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble
Sous la direction de Damien Denizot, Responsable des politiques urbaines, AdCF

SOMMAIRE

Notice méthodologique

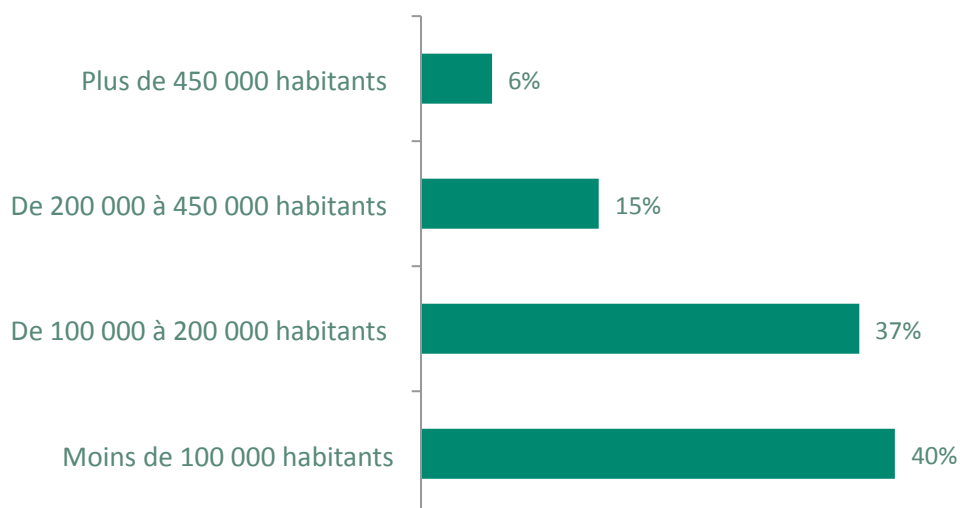
- 1. Une mise en œuvre contrastée de la politique de la ville**
- 2. Des zonages réglementaires à réformer en profondeur**
- 3. Pour un contrat unique à l'échelle intercommunale**
- 4. Gouvernance : une recherche de cohérence**
- 5. Des interventions thématiques au service du projet de territoire**
- 6. Ingénierie de la politique de la ville**

Annexe : les communautés ayant renseigné l'enquête

Notice méthodologique

L'enquête administrée au cours du mois de novembre 2012 auprès des 223 groupements urbains (5 syndicats d'agglomération nouvelle, 202 communautés d'agglomération, 15 communautés urbaines et une Métropole) visait à recenser les pratiques des intercommunalités urbaines en matière de politique de la ville. Les réponses n'étant pas obligatoires sur toutes les questions du formulaire, la somme des pourcentages n'est pas systématiquement égale à 100%, mais il faut souligner le très bon taux de réponses (de 90% à 100%) sur chacune des questions. Notons enfin que sur les 223 groupements urbains, 184 sont concernés par un dispositif « politique de la ville » (zonage réglementaire, convention de rénovation urbaine et/ou géographie contractuelle), soit 82,5% de l'échantillon. Le taux de réponse de l'enquête auprès des intercommunalités urbaines bénéficiant de la politique de la ville est de 26,1% (48 réponses).

Strate démographique des communautés enquêtées

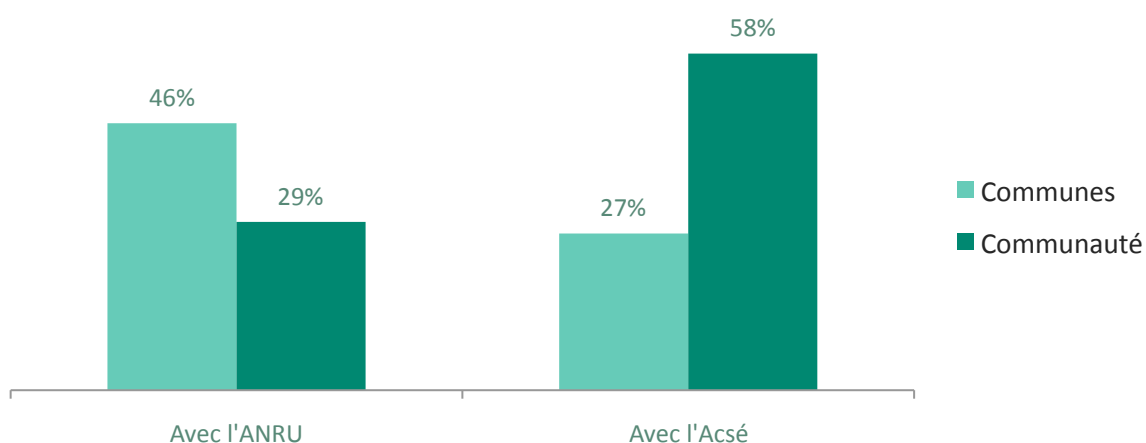


Les taux de réponses à l'enquête selon la strate démographique est relativement représentatif de notre échantillon de base (56% ont moins de 100 000 habitants, 27,4% ont entre 100 000 et 200 000 habitants, 13% ont entre 200 000 et 450 000 habitants et 3,6% ont plus de 450 000 habitants). De plus les communautés ayant renseigné l'enquête se localisent d'une manière homogène sur le territoire français.

I. Une mise en œuvre contrastée de la politique de la ville

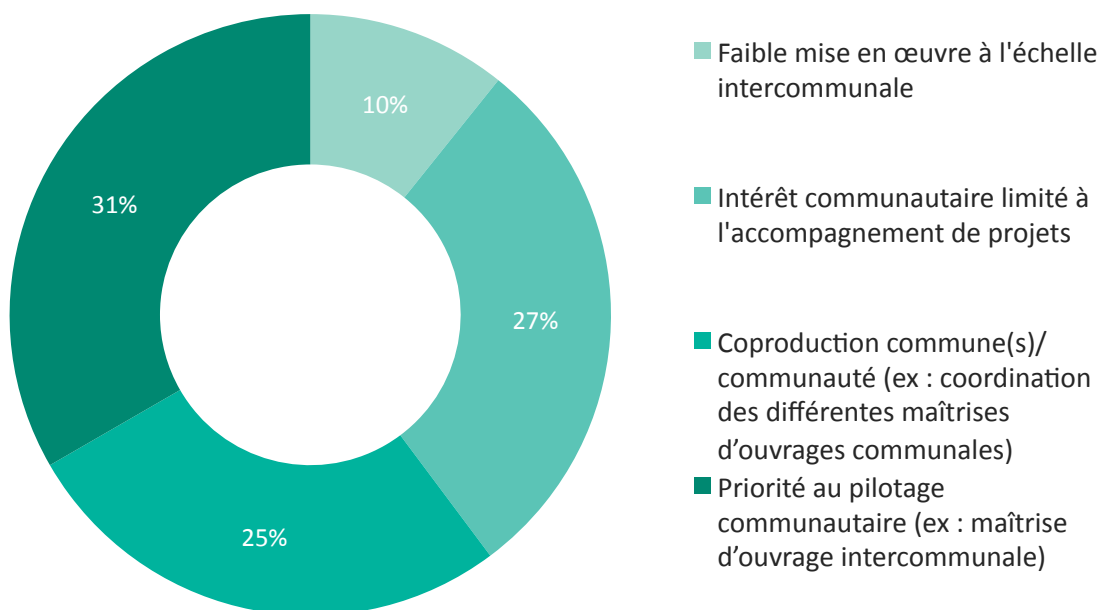
La place de l'intercommunalité dans la mise en œuvre de la politique de la ville a toujours eu du mal à s'imposer. Bien que le législateur instaure le Contrat de ville intercommunal en 1999 comme la règle à suivre, le lancement du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) issu de la loi Borloo de 2003 ainsi que le passage aux Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) en 2007 redéfinissent d'une manière floue le rôle des EPCI dans la politique de la ville. Les chiffres ci-dessous l'illustrent bien : les conventions de rénovation urbaine (RU) sont initialement pensées pour l'échelon communal alors que l'élaboration des Cucs, restant évasive quant à la bonne échelle d'intervention, ne permet pas aux EPCI d'en devenir systématiquement les maîtres d'ouvrage.

Qui est le signataire des conventions/contrats ?



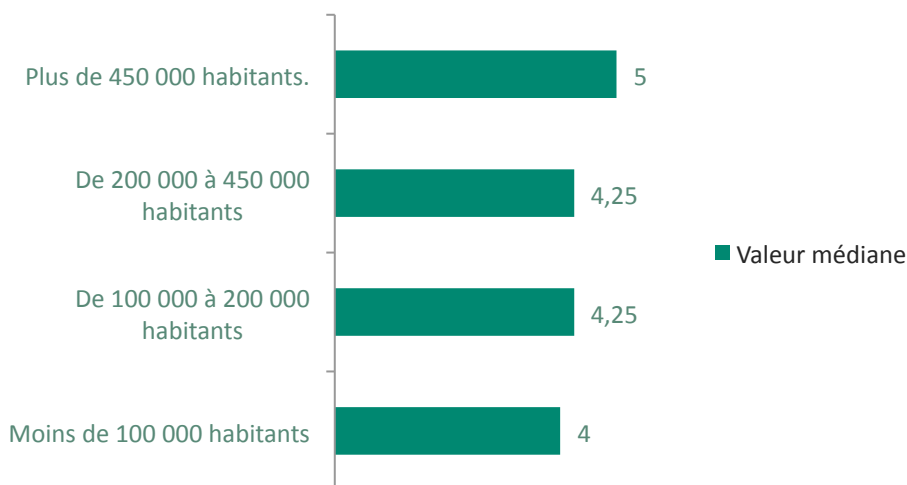
La politique de la ville fait pourtant partie des compétences obligatoires des communautés d'agglomération et urbaines, mais son élaboration et son pilotage demeurent le plus souvent municipaux. D'après notre enquête, 58% des conventions signées avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et 29% des conventions signées avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le sont par des communautés. De fait, l'action intercommunale dans le champ de la politique de la ville est encore largement inégale. Ainsi, la définition de l'intérêt communautaire pour l'exercice de la « compétence » politique de la ville est assez hétérogène.

Quelle définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville ?



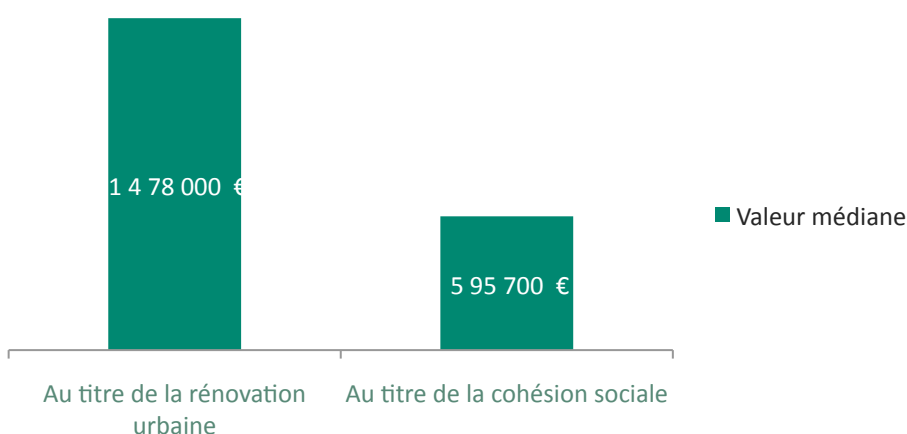
La définition de l'intérêt communautaire délimite en effet les modalités d'exercice de la « compétence » politique de la ville par les communautés par rapport aux communes. La graduation des formes d'intervention proposées va de la plus légère à la plus ancrée dans le projet communautaire. Les communautés qui s'investissent à 31% dans un pilotage communautaire peuvent être perçues comme ayant décloisonné les compétences communautaires afin de penser les questions sociales de manière transversale. Les 27% des communautés qui accompagnent les politiques menées par les communes le font au titre des politiques de droit commun : habitat, emploi, etc. Enfin, 25% des communautés estiment coproduire avec les communes, c'est-à-dire qu'elles concourent aux décisions stratégiques de la politique de la ville sans être pilotes des dispositifs.

Quel est le nombre d'ETP engagé sur la compétence politique de la ville selon la strate démographique ?



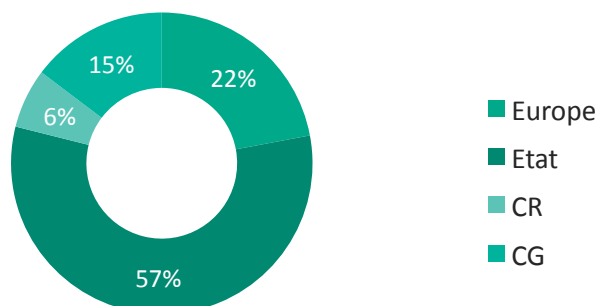
Le nombre médian d'Equivalent temps plein (ETP) au sein des communautés engagé sur la compétence politique de la ville est relativement constant. Cela dit, le nombre d'ETP peut croître significativement en fonction de l'inclinaison de la communauté à inscrire la réduction des disparités sociales à travers ses politiques publiques. A titre d'exemple, la Communauté urbaine du Grand Nancy compte 32 ETP consacré aux politiques de cohésion urbaine et sociale, ce qui reflète la pleine inscription de ces enjeux au sein du projet de territoire. A l'opposé, certaines agglomérations ne dédient aucun ETP à la « compétence » politique de la ville. C'est le cas pour 7 des 48 agglomérations ayant renseigné l'enquête.

Quel est le budget 2011 engagé par les communautés pour la politique de la ville ?



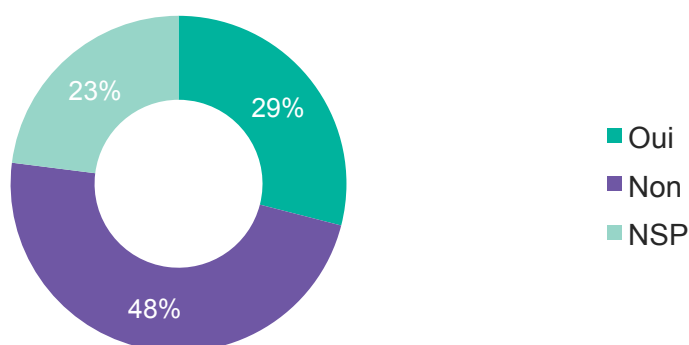
Du simple au triple, tel est l'écart approximatif des budgets médians engagés par les communautés entre des actions de cohésion sociale et des actions de rénovation urbaine. Ces différences corroborent les écarts de moyens financiers des deux agences nationales que sont l'ANRU et l'Acse.

Quelle est la part des contributions financières au budget dédié à la politique de la ville en 2011 ?



La répartition rétrospective des contributions financières au titre de l'exercice budgétaire 2011 dédié à la politique de la ville dénote une forte participation de l'Etat à travers ses actions de rénovation urbaine et de cohésion sociale. La part cumulée des Départements et des Régions ainsi que les interventions via les politiques européennes de cohésion sociale sont tout aussi significatives. D'où l'importance faite de les associer à la gouvernance de la future génération de contrats.

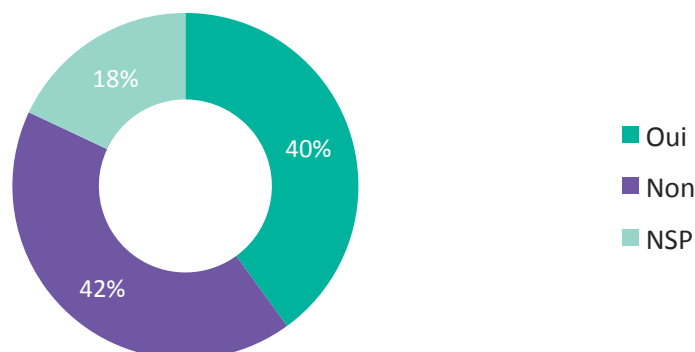
Solidarité financière interne : des mécanismes ont-ils déjà été engagés ?



48% des communautés affirment ne pas avoir mis en place de mécanismes internes de solidarité financière avec les communes. A l'inverse, 29% d'entre elles annoncent disposer de ces mécanismes. Ces réponses font principalement référence à la Dotation de solidarité communautaire (DSC), ressource financière communautaire visant à réduire les inégalités de richesse et de charges des communes membres. Cette péréquation financière, tout en étant facultative, laisse les communautés libres de déterminer son montant. Dans les faits, son rôle péréquateur est donc très disparate selon les groupements intercommunaux et il n'est pas toujours avéré qu'un tel instrument favorise la cohésion urbaine et sociale. Dans certains cas, elle aurait d'ailleurs plutôt tendance à limiter les capacités d'action des communautés en faveur des politiques actives de solidarité.

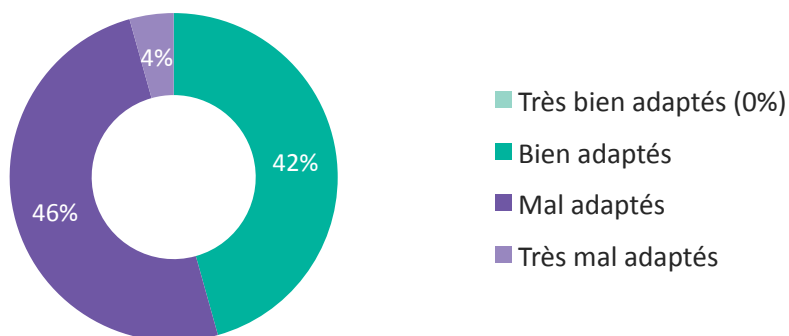
2. Des zonages réglementaires à réformer en profondeur

Zonages réglementaires : des moyens (humains et financiers) sont-ils engagés spécifiquement ?



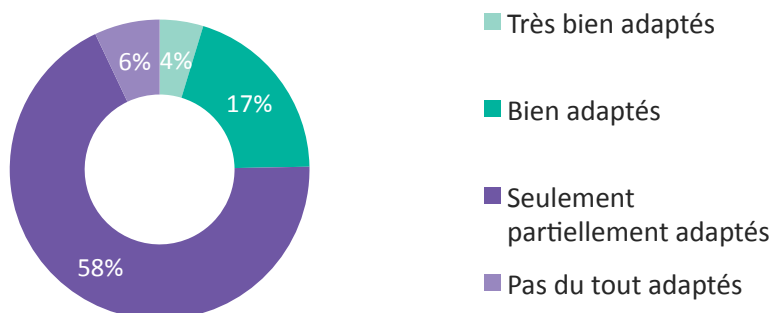
Parmi les communautés qui comptent des zonages réglementaires (ZUS, ZRU, ZFU) sur leur territoire, 42% affirment que cela ne s'accompagne pas, pour elles, de la mobilisation de moyens supplémentaires (humains ou financiers). En revanche, 40% des communautés disent mobiliser des moyens propres lorsque qu'un ou plusieurs zonages réglementaires ont été définis sur leur territoire, garantissant ainsi un effet levier. Ces moyens sont toutefois assez limités puisqu'ils dépassent rarement l'ETP concernant les moyens humains engagés.

Les critères permettant de classer les territoires réglementaires sont-ils adaptés ?



Les zonages réglementaires (ZUS, ZRU, ZFU) et les critères qui permettent de les hiérarchiser (proportions de jeunes de moins de 25 ans, de chômeurs de longue durée, d'actifs sans diplômes, pondérées par le nombre d'habitants et par le potentiel fiscal de la commune) sont plus ou moins adaptés aux réalités locales. 42% des communautés estiment qu'ils sont bien adaptés alors que 46% des communautés les jugent mal adaptés. Cette ambivalence dans l'appréciation des critères révèle *in fine* leur manque de représentativité face à la diversité des situations d'exclusion sociale. Toujours selon notre enquête, les dispositifs d'exonération associés aux zonages réglementaires ne répondent parfois que partiellement aux problématiques des quartiers.

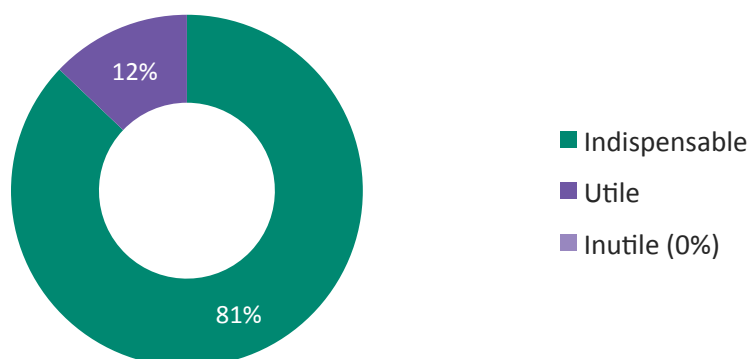
Les zonages réglementaires sont-ils adaptés aux problématiques locales ?



Par leur caractère strictement délimité mais aussi par l'objet de leur dispositif, les zonages réglementaires, instaurés nationalement et d'une manière descendante, ne répondent pas entièrement aux attentes des territoires en matière de cohésion urbaine et sociale.

Dès lors, il convient de repenser la définition des zonages. Ce que plébiscite une grande majorité des communautés.

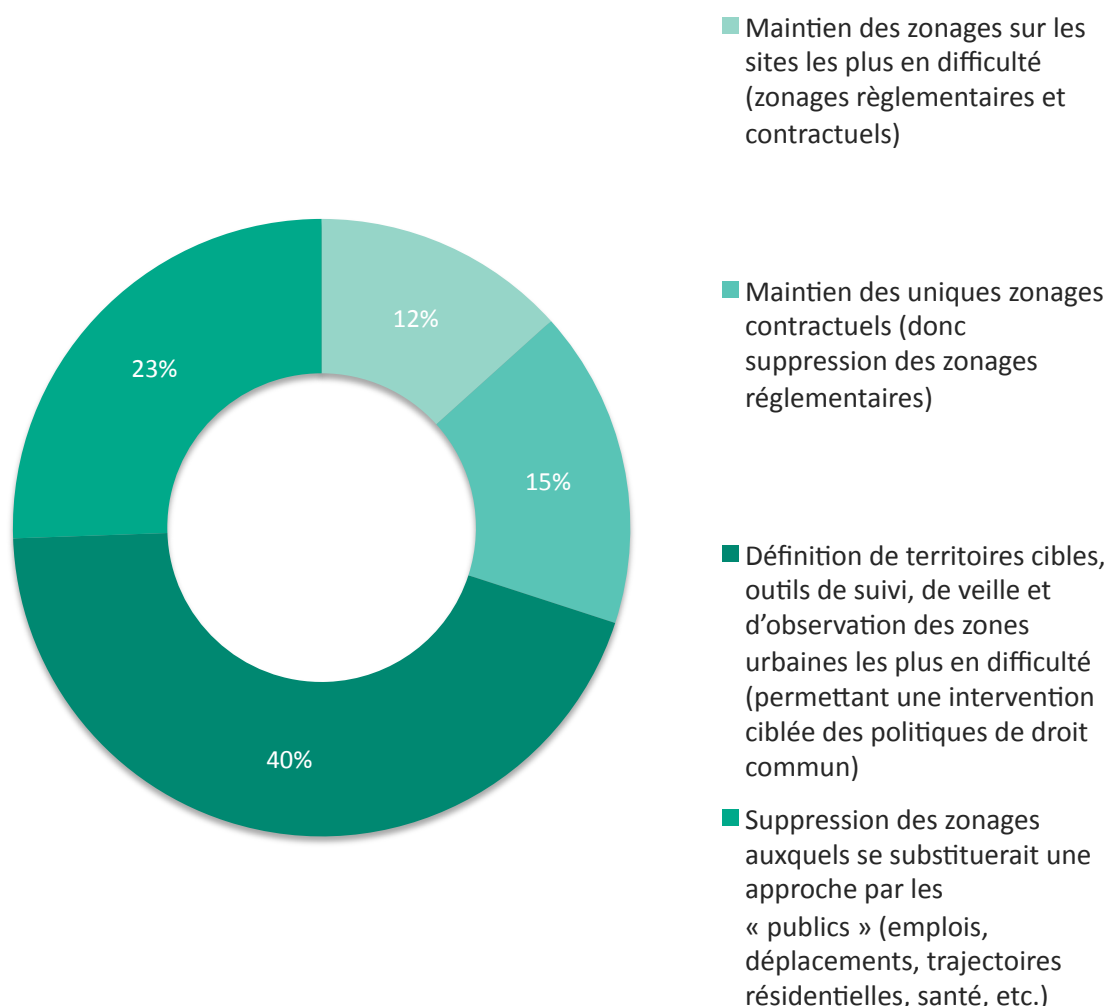
Les collectivités doivent-elles participer à la définition des zonages réglementaires ?



Pour les communautés interrogées, les zonages doivent prendre en compte les réalités locales, donc nécessairement être définis d'une manière partenariale à partir de critères reflétant les situations spécifiques d'exclusions au-delà d'indicateurs trop normés. En outre, cette co-définition permettrait d'impliquer plus largement les acteurs locaux dans la maîtrise de ces dispositifs, ce que demandent également en grande partie les communautés.

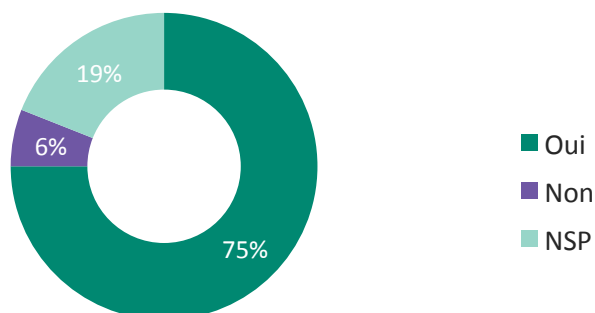
La réforme engagée s'oriente vers une réduction du nombre de zonages, à la fois réglementaires et contractuels, l'objectif étant de prioriser l'action de l'Etat tout en graduant son intervention. En matière de réforme de la géographie prioritaire, les communautés sollicitées seraient favorables, préalablement à toute intervention soit spécifique soit de droit commun, à la définition de territoires cibles, outils de suivi, de veille et d'observation des zones urbaines les plus en difficulté.

Réforme de la géographie prioritaire : quelles sont les attentes des communautés ?



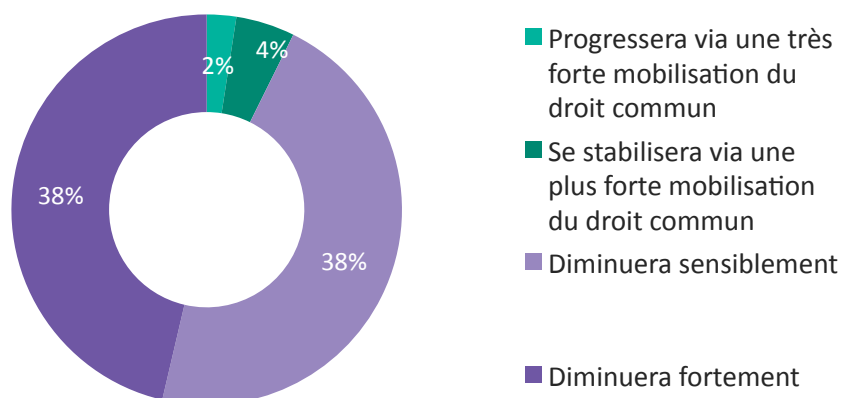
Le souhait d'identifier des territoires cibles, exprimé à hauteur de 40%, donnerait l'occasion de redéfinir d'une manière exhaustive les dynamiques d'exclusion sociale à l'œuvre. Cette nouvelle définition permettrait d'améliorer la connaissance des réalités locales, d'enrichir les diagnostics territoriaux et conduirait à promouvoir des projets spécifiques, mieux à même de répondre aux problématiques que ces quartiers peuvent rencontrer. De plus, un certain nombre de communautés déplore un déficit d'outils d'observation. D'après notre enquête, les communautés ne disposent qu'à 60% d'outils de suivi, d'observation et/ou d'évaluation propres à la politique de la ville (voir infra). Cette redéfinition du zonage comme des outils de référence garantirait donc une meilleure prise en compte de ces quartiers dans les politiques locales de droit commun. Une attente forte (23% des communautés) mérite également d'être soulignée qui consisterait à substituer une approche par « publics » en matière d'emploi, de formation ou de santé aux zonages géographiques.

L'intervention de l'Etat doit-elle se faire selon le niveau de cohésion sociale, territoriale et financière des intercommunalités ?



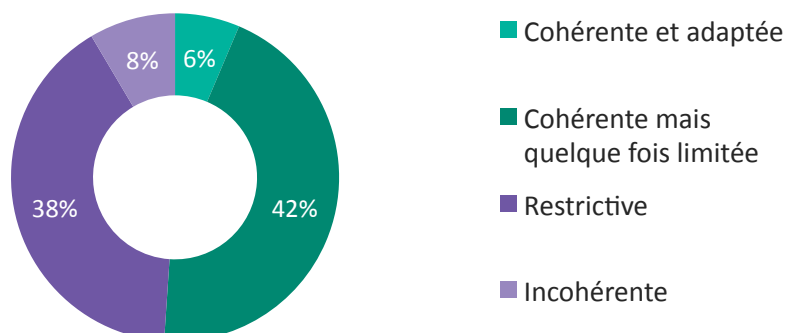
La future réforme entend prioriser l'action de l'Etat sur les territoires les plus en difficultés. 75% des communautés adhèrent à cet objectif et souhaitent néanmoins que ce redéploiement s'effectue selon le niveau de cohésion sociale, territoriale et financière des intercommunalités. Mais, la plupart des communautés considèrent également que l'Etat ne doit pas se désinvestir entièrement au sein des territoires inéligibles. Il doit au contraire, outre son rôle de partenaire dans l'observation, garantir l'intervention sur ses compétences propres, notamment l'éducation qui pour bon nombre de communautés interrogées est une thématique majeure dans la réduction des inégalités sociales. Autre crainte face à la non éligibilité à la politique de la ville : près de 75% des communautés estiment que l'intervention publique diminuera sur les quartiers prioritaires, d'où l'importance d'accompagner progressivement la prise en compte et la mobilisation du droit commun via une diminution progressive des crédits spécifiques accordés aux collectivités. Il est intéressant de noter le peu d'optimisme quant à la possibilité du droit commun de prendre le relais des interventions sur crédits spécifiques de la politique de la ville pour les quartiers qui n'y seront plus éligibles.

Comment évoluera l'intervention publique sur les territoires sortant de la géographie prioritaire ?



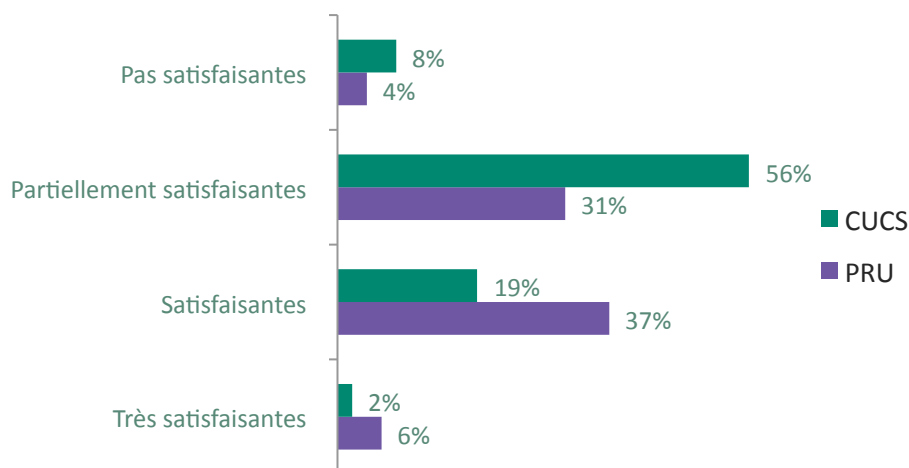
3. Pour un contrat unique à l'échelle intercommunale

Zonages contractuels : comment les communautés perçoivent leur définition ?



A l'image de la géographie réglementaire, les zonages contractuels (Cucs) et les conventions de rénovation urbaine (RU) sont adossés à des périmètres d'intervention. Les communautés interrogées jugent assez négativement la définition de la géographie contractuelle, puisque 42% les considèrent cohérentes mais limitées alors que 38% estiment qu'elles sont restrictives. D'une manière générale, les critiques portant sur la définition des zonages contractuels sont identiques à celles portant sur les zonages réglementaires : un effet frontière marqué et une délimitation trop stricte sans concertation avec les collectivités locales.

Politiques contractuelles : quel est le niveau de satisfaction des communautés ?

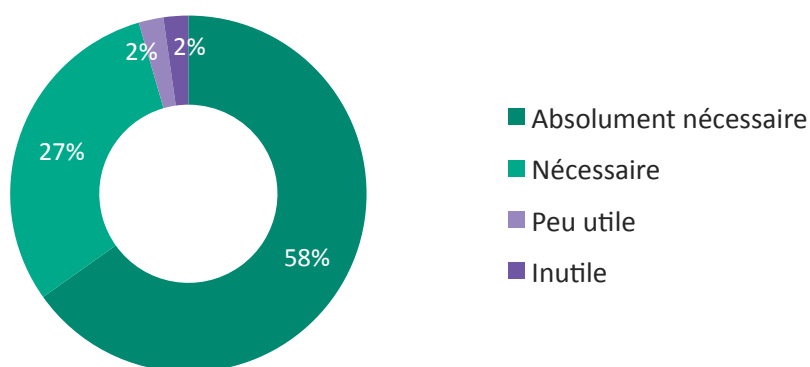


Malgré une définition jugée peu optimale des zonages contractuels, les communautés se montrent assez satisfaites de la politique de rénovation urbaine. Inversement, une grande majorité de communautés n'est que peu satisfaite des Cucs.

Une critique complémentaire réside dans le fait que ces deux contrats sont séparés et investis par deux agences nationales différentes développant des actions sectorielles. L'Etat, peu impliqué en qualité de partenaire, ne parviendrait pas à garantir des relations de qualité entre les agences nationales et les collectivités locales, notamment pour le volet cohésion sociale. De plus, le mode opératoire de l'appel à projets, est jugé discriminant par un certain nombre de collectivités qui disposent de moyens d'ingénierie limités.

La future réforme de la politique de la ville vise à instaurer un contrat unique, articulant les politiques de cohésion sociale et de rénovation urbaine, ce qu'une grande partie des communautés interrogées plébiscitent.

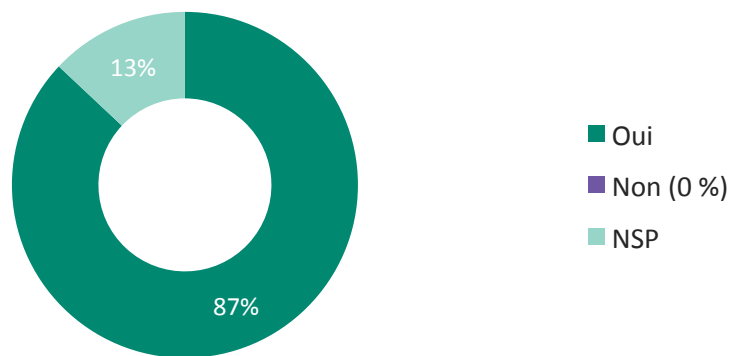
Que pensent les communautés de la mise en place d'un contrat unique ?



Pour les communautés, le contrat unique permettrait de mettre en cohérence et en complémentarité les interventions des différentes équipes sur les territoires cibles. Toujours selon les communautés, le contrat unique faciliterait la coordination entre l'ensemble des dispositifs concernant la politique de la ville.

Outre les maires, le président de l'EPCI et le Préfet qui signeront les futurs contrats uniques, les communautés estiment à 92% que les Départements et les Régions devraient s'impliquer sur les politiques de cohésion sociale dans le cadre des nouveaux contrats. Selon elles, les compétences départementales et régionales doivent être croisées et partagées avec l'Etat et les collectivités locales pour que l'ensemble concoure à la restauration ou au maintien de la cohésion sociale. Ainsi, 87% des communautés sont favorables pour intégrer un volet cohésion urbaine et sociale en lien avec les futurs contrats de la politique de la ville au sein des prochains Contrats de Plan Etat-Région (CPEP).

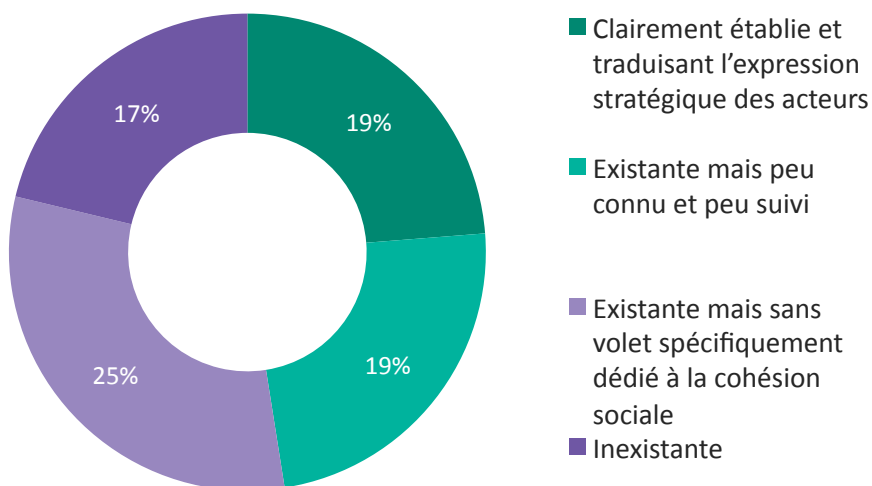
Futurs contrats : le volet cohésion urbaine et sociale des CPER doit-il être lié ?



4. Gouvernance : une recherche de cohérence

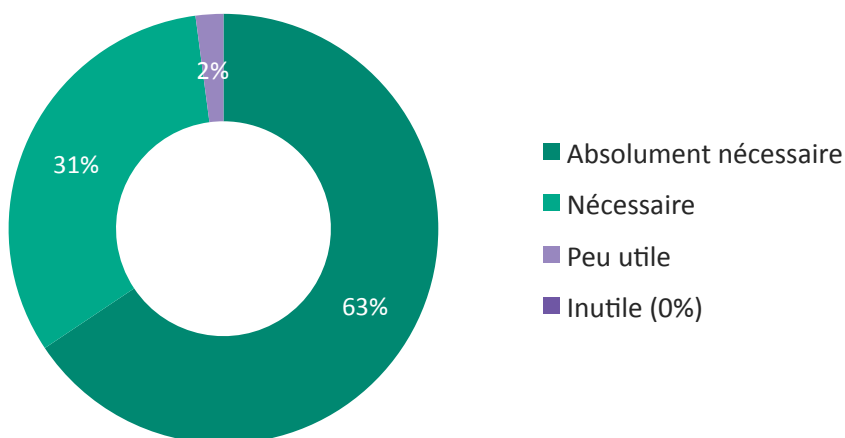
La généralisation de contrats uniques capables de s'adapter à la spécificité des situations locales révèle une attente forte des communautés. Le graphe ci-dessous indique cependant que les objectifs de cohésion urbaine et sociale ne sont pas toujours ancrés au sein des projets de territoire.

Quelle place pour la cohésion urbaine et sociale au sein du projet de territoire ?



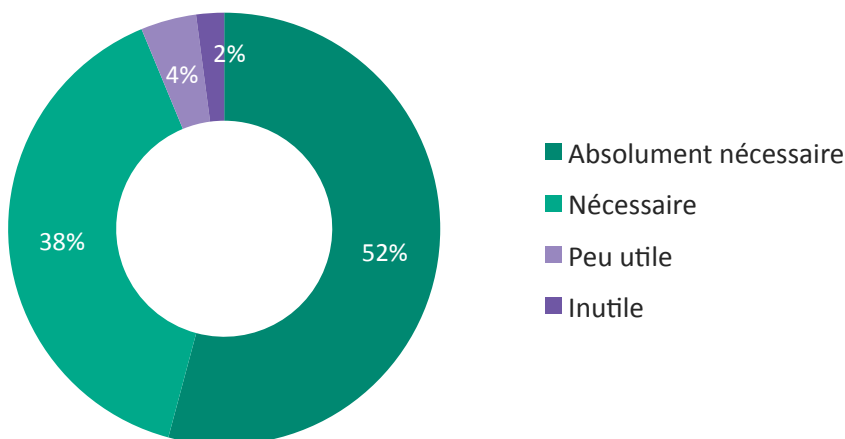
Pour les communautés interrogées, il est toutefois primordial (63%) que le projet de territoire intègre un volet cohésion urbaine et sociale. La dénomination « cohésion urbaine et sociale » indique d'ailleurs que les communautés souhaitent dépasser les seules actions relevant de la mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville pour construire un cadre stratégique efficace relevant de l'ensemble des politiques de droit commun des communautés.

Le projet de territoire doit-il intégrer un volet cohésion urbaine et sociale ?



Cette stratégie, comme le laisse entendre la future réforme, doit être portée à l'échelle de l'agglomération. C'est d'ailleurs le sens qu'auront les futurs contrats : donner un cadre cohérent à la politique de la ville à l'échelle des agglomérations dans une logique de coopération entre communes et communautés.

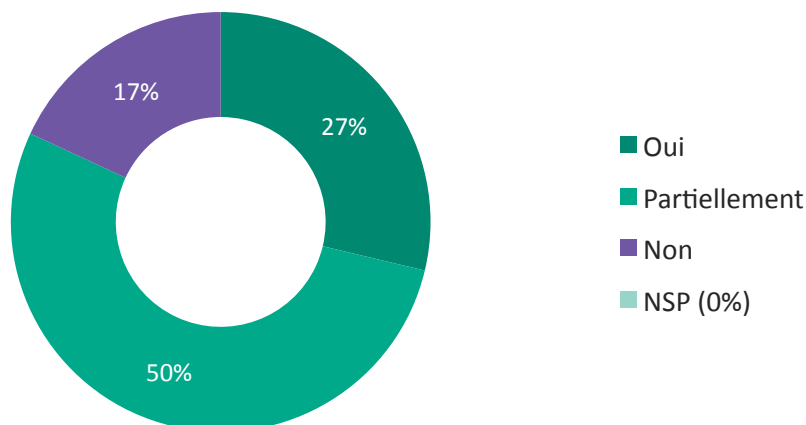
L'intercommunalité doit-elle devenir l'échelon de conduite de la politique de la ville (contractualisation, animation et pilotage) ?



Les communautés estiment en effet qu'il faut dépasser la division des tâches communes/communautés afin de sortir d'une approche fragmentaire des enjeux sociaux et urbains. L'intercommunalité est dès lors considérée comme garante de la transversalité des actions et de la capacité de mobilisation des politiques structurantes : foncier, immobilier, emploi, mobilités, commerce... génératrices d'intégration et de solidarité. La plus-value des maires dans la mise en œuvre opérationnelle des actions garantissant une réelle efficacité d'ensemble.

5. Des interventions thématiques au service du projet de territoire

Les différentes actions "politique de la ville" d'échelle intercommunale sont-elles coordonnées entre elles ?



Au regard du graphe ci-dessus, il apparaît que les politiques communautaires relevant de la cohésion urbaine et sociale (logement, déplacement, développement économique, santé, culture, etc.) souffrent d'une faible capacité de coordination entre elles. Le flou qui entoure le portage de la « compétence » politique de la ville à l'échelle intercommunale est sans doute l'une des clés d'explication. Les difficultés liées à la mise en œuvre de politiques transversales sont une piste complémentaire. Le contrat unique d'échelon intercommunal contribuera à clarifier la responsabilité des présidents d'EPCI dans l'animation du volet cohésion sociale et urbaine du projet de territoire.

Les champs d'intervention thématiques suivants sont-ils investis sur les territoires de la politique de la ville dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage de votre communauté ou d'actions partenariales soutenues par votre communauté ?	OUI	NON	Dispositifs	Actions exemplaires hors dispositifs "politique de la ville"
Scolarité	50%	40%	PRE; DRE; Ecole de la 2ème chance; Externat d'excellence; Contrat Education Local : CLAS	Actions pour les jeunes en décrochage scolaire; Accompagnement à la scolarité; Soutien à l'orientation; Éducation à la citoyenneté
Promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations	48%	42%	Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail	Formation et sensibilisation sur les discriminations
Développement économique, emploi, formation	81%	10%	Plan Local d'Insertion pour l'Emploi; Maison de l'emploi : GTEC; Mission locale; Service Public de l'Emploi Local	Soutien à la création d'entreprise; Clauses d'insertion dans les marchés publics; Plate-forme d'aide; Forums
Mobilité, déplacements	60%	29%	Appels à projet : "Mobilité dans les quartiers"	Plate-forme mobilité pour les publics sans réponse; Auto-école sociale; Conseiller mobilité
Politique de peuplement en lien avec les bailleurs pour favoriser la mixité sociale	31%	58%	PLH	Evaluation qualitative des relogements; charte de mixité sociale

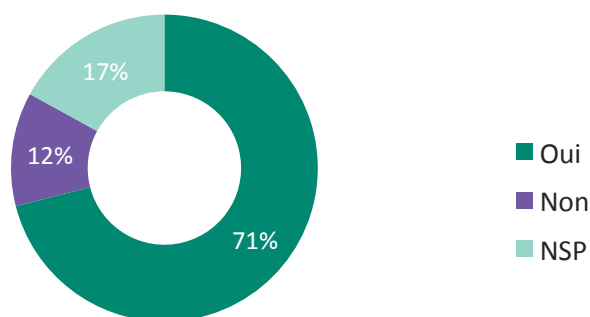
Sécurité, prévention délinquance et justice	69%	21%	Contrat Local de Sécurité; Conseil Intercommunal de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance; Conseil Départementale d'Accès aux Droits; Maison de la Justice et du Droit	Médiation urbaine; Prévention multipartenariale
Santé, action sociale, sport	65%	23%	Contrat Local de Santé; Atelier Ville Santé	Actions d'accompagnement pour l'accès aux soins
Renouvellement urbain et gestion urbaine de proximité	54%	29%	GUSP; Atelier Cadre de vie sur site PRU	Agent de développement ville/habitants; Centre de ressource sur la GUP
Culture	58%	31%		Equipements culturels de proximité et événements; valorisation de la mémoire des quartiers; projets culturels
Soutien à la vie associative et à la participation citoyenne	54%	33%	Centre socioculturel	Soutiens aux associations : subvention, accompagnement, appui technique

Selon les champs d'intervention thématiques, l'approche intercommunale ne trouve pas encore d'ancrage. La dimension de proximité de certaines actions relève indéniablement de l'intervention communale. L'ensemble des enjeux de solidarité urbaine gagnerait toutefois à s'inscrire dans une logique de coopération communes - communauté. C'est notamment le cas autour de la thématique du peuplement. L'attribution des logements sociaux, articulés autour du PLH, doit être pensée à l'échelle de l'agglomération, permettant à l'ensemble de la population d'avoir la liberté de construire son parcours résidentiel à l'intérieur du parc de logement social selon une logique d'accessibilité, tout en favorisant l'accueil des ménages populaires.

La question de l'éducation et de l'accès à la scolarité est aussi à penser de manière stratégique à l'échelle de l'agglomération. Afin de promouvoir la mobilité, il serait bon de revoir une carte scolaire instaurant un plus grand choix d'options et de spécialités en fonction des disparités sociales et territoriales.

D'une manière générale, même si on peut constater la mise en place d'actions hors dispositifs de la politique de la ville, l'implication des communautés dans une politique de cohésion urbaine et sociale nécessite de dépasser ce qu'elles développent déjà à travers des dispositifs spécifiques : PLIE, CISP, CLS, etc. Les communautés devront être à l'amont des instruments de solidarité urbaine à travers l'ensemble de leurs politiques structurantes précédemment citées.

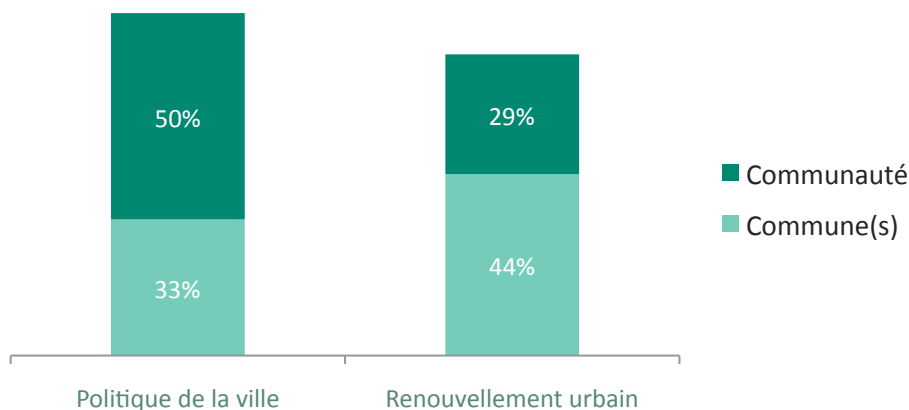
Les thématiques précédentes (cf. tableau) gagneraient-elles en efficacité si leur gestion était intercommunale ?



Les communautés questionnées souscrivent assez largement à ce constat. Pour elles, la légitimité de gérer l'ensemble des thématiques participant à la cohésion urbaine et sociale repose sur la cohérence thématique ainsi que sur la vision stratégique de l'échelon intercommunal. Ainsi, le futur contrat permettra de solliciter l'ensemble des partenaires autour d'objectifs partagés.

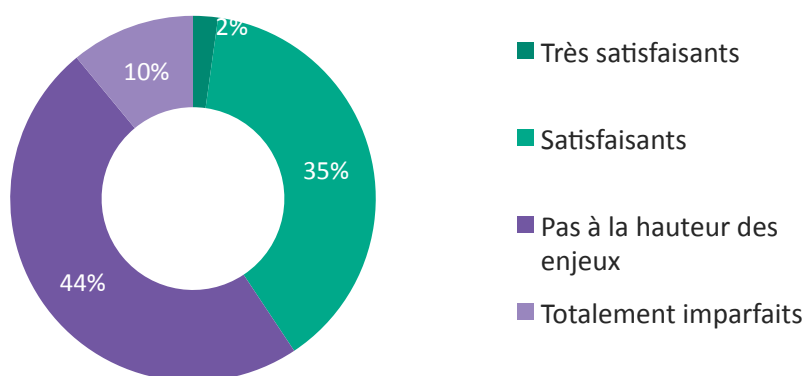
6. Ingénierie de la politique de la ville

De qui dépendent les équipes de projet ?



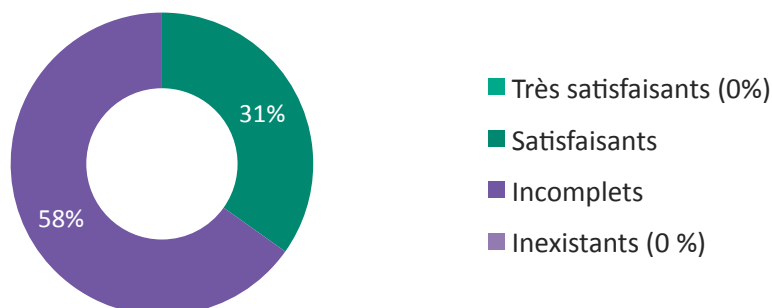
La plus forte proportion des équipes de projet renouvellement urbain au sein des communes s'explique, tout comme la prédominance des signatures de convention de renouvellement urbain au niveau communal, par l'intention donnée à la politique de rénovation urbaine instaurée en 2003. En revanche, 50% des équipes de projet politique de la ville (RU et CUCS) se positionnent au niveau intercommunal.

Soutien à l'ingénierie locale : comment les communautés jugent-elles leurs moyens (humains, financiers, techniques et méthodologiques) ?



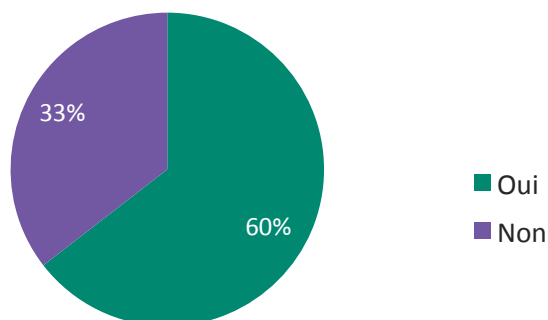
Au-delà de la répartition des équipes entre les communes et la communauté, plus de la moitié des communautés interrogées estiment que les moyens humains, financiers, techniques et méthodologiques dédiés à l'ingénierie ne sont pas à la hauteur des enjeux de cohésion urbaine et sociale, voire qu'ils sont imparfaits.

Outils d'ingénierie et d'expertise (conception d'action, mise en oeuvre, évaluation) : comment les communautés les jugent-ils ?



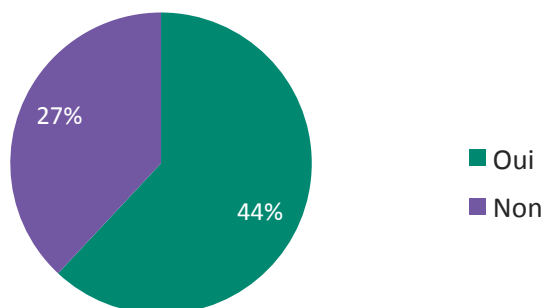
De façon complémentaire, le manque de soutien à l'ingénierie locale induit des outils d'ingénierie et d'expertise incomplets. Les communautés constatent à 58% leur insuffisance.

Outils de suivi, d'observation et/ou d'évaluation de la politique de la ville : en disposez-vous propres à votre territoire ?



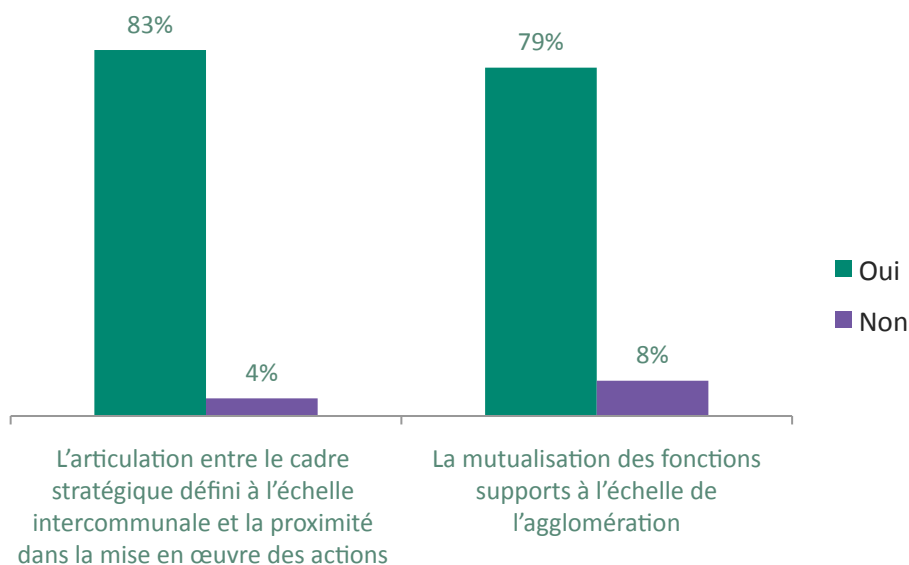
33% des communautés ne disposent pas d'outils de suivi, d'observation et/ou d'évaluation de la politique de la ville propres à leur territoire. Et quand elles en disposent, 27% ne comportent pas d'analyses spécifiques des populations cibles.

Outils de suivi, d'observation et/ou d'évaluation : comportent-ils des analyses spécifiques des populations cibles ?



Ces disparités en terme d'ingénierie révèlent la diversité d'approches des communautés en matière de politique de la ville. L'avènement d'un contrat unique à l'échelle des agglomérations va représenter, dans certains cas, une petite révolution qu'il conviendra d'accompagner et d'outiller. Si la plupart des communautés est plutôt favorable à un gain d'autonomie locale dans la gestion des dispositifs de politique de la ville (zonages, contrats, etc.), il faudra sans doute que l'Etat déconcentré contribue à accompagner les territoires sur lesquels les enjeux de cohésion urbaine et sociale manquent encore d'outillage (observation, outils opérationnels de mise en œuvre des politiques, etc.). Sans cela, nous risquons d'observer un décrochage entre les agglomérations les plus impliquées, très en capacité de répondre aux appels à projet des deux agences nationales (ANRU, Acsé), et les autres.

Que favorisera la mise en réseau des équipes de professionnels du DSU à l'échelle de l'agglomération ?



Pour les communautés, le contrat unique permettrait enfin de mettre en cohérence et en complémentarité les interventions des différentes équipes de professionnels du développement social urbain sur les territoires cibles. Cet effort de mutualisation permettrait en outre d'harmoniser et de coordonner l'ensemble des dispositifs concernant la politique de la ville et de tisser des liens plus étroits entre la stratégie et la mise en œuvre opérationnelle.

Annexe : les communautés ayant renseigné l'enquête

Communauté d'agglomération Argenteuil - Bezons
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
Communauté d'agglomération CAP Excellence
Communauté d'agglomération Chambéry métropole
Communauté d'agglomération Côte Basque-Adour
Communauté d'agglomération Creilloise
Communauté d'agglomération de Bourg en Bresse
Communauté d'agglomération de Brive
Communauté d'agglomération de Cambrai
Communauté d'agglomération de Castres Mazamet
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Communauté d'agglomération de l'Artois
Communauté d'agglomération de la Rochelle
Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines
Communauté d'agglomération de Montpellier
Communauté d'agglomération de Moulins
Communauté d'agglomération de Rouen - Elbeuf - Austreberthe
Communauté d'agglomération des portes de l'Eure
Communauté d'agglomération du Grand Alès en Cévennes
Communauté d'agglomération du Grand Besançon
Communauté d'agglomération du Grand Cahors
Communauté d'agglomération du Grand Rodez
Communauté d'agglomération du Lac du Bourget
Communauté d'agglomération du Libournais
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien
Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
Communauté d'agglomération du Soissonnais
Communauté d'agglomération Europ'Essonne
Communauté d'agglomération Grand Poitiers
Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole
Communauté d'Agglomération le Grand Narbonne
Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre
Communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val de Marne
Communauté d'agglomération Reims Métropole
Communauté d'agglomération Seine - Eure
Communauté d'agglomération Tours Plus
Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
Communauté urbaine de Strasbourg
Communauté urbaine du Grand Lyon
Communauté urbaine du Grand Nancy
Espace communautaire Lons Agglomération
Lannion Trégor Agglomération
Le Marsan Agglomération
Saint-Brieuc Agglomération
Grand Evreux Agglomération
Métropole Nice Côte d'Azur

Assemblée des Communautés de France
22 rue Joubert
75009 Paris

Tél. : 01 55 04 89 00 - Fax : 01 55 04 89 01
adcf@adcf.asso.fr

**Retrouvez toute l'actualité de
l'intercommunalité sur www.adcf.org**

Contact AdCF :

Damien DENIZOT
d.denizot@adcf.asso.fr